

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 11 octobre 2011

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry s'est réuni le mardi onze octobre à 18h30, salle multimédia du Centre de Création Céramique Contemporaine La Borne, sous la présidence de Sylvain PASCAUD afin de délibérer conformément à la convocation du 4 octobre 2011.

L'ordre du jour est le suivant :

- ⊕ Commission Economie, Aménagement et Monde Associatif
 - Projet de développement culturel du territoire : Intervention de Mademoiselle Maud PIERRET sur la lecture publique
 - Projet du Grand Barbichon (interventions musicales dans les écoles primaires et à l'école de musique)
 - Emprunt pour la construction du Pôle en Génie Alimentaire
- ⊕ Commission Aides à la Personne :
 - Accueil de loisirs : - Informations sur la semaine d'Octobre
- ⊕ Commission Environnement-Ordures Ménagères :
 - Remplacement d'un agent de la déchetterie
 - Admission en non-valeurs
 - Avis de la CDC sur le Plan de prévention et de Gestion des Déchets non dangereux du Cher (documents joints)
- ⊕ Commission Tourisme et Information :
 - Présentation du site internet
 - Transfert de compétence pour l'entretien de la Trouée Verte (ancienne voie ferrée)
- ⊕ Questions administratives :
 - Informations sur le transfert de certains pouvoirs de police
 - Gratification stagiaire (12% du plafond de la sécurité sociale)
 - Décision modificative

Délégués en exercice : 36 dont 13 suppléants

Présents : 25

Votants : 19

Etaient présents :

Délégués titulaires : Marie-Solange BRUNET, Michelle CHERON, Gérard CLAVIER, Joël DRAULT, Vincent FONSAGRIVE, Christine JACOLIN, Franck JANSONNIE, André JOUANIN, Jean-Jacques GENET, Yvan LINARD, Jeannine MAURICE, François MELLOTT, Sylvestre MILLET, Jean-Claude MORIN, Sylvain PASCAUD, Alain PASSE, Christian PINSON, Hugues SOLIGNY, Jean-François TURPAULT.

Délégués suppléants : Gilles BUREAU, Marie-Joëlle COQUERY, Edith GIRAULT, Elisabeth GRESSIN, Gérard MALLEIN, Jacky ROUSSET.

Absents titulaires excusés : Jean-Michel COIGNET, Marie-Hélène FOURNIER, Michel GILLET, Alain PELLETIER.

Absents délégués suppléants excusés : Paule BASTIDON, Dominique DALLOIS, Bernard NICOLAS, Gilles MATHIEU, Jean-Paul ROBLET, Sylvie TREILLE, Claude VERHOEVEN.

Secrétaire de séance : Hugues SOLIGNY

Le Président demande si il y a des remarques sur le compte-rendu avant de le signer.

Aucune remarque étant faite, la séance est déclarée ouverte.

Le Président signale à l'assemblée que le point concernant le transfert de compétence pour l'entretien de la Trouée Verte est retiré de l'ordre du jour. Ce point concerne la commune d'Henrichemont et non la communauté de communes.

- ⊕ Commission Economie, Aménagement et Monde Associatif
 - Projet de développement culturel du territoire : Intervention de Mademoiselle Maud PIERRET sur la lecture publique

Maud Pierret présente l'avancée des réflexions autour de la lecture publique sur le territoire (l'un des 4 axes de travail choisi en juillet 2011 par le comité de pilotage du *Projet de Développement Culturel de Territoire*).

Elle transmet aux membres du conseil un extrait, concernant la lecture, du document *État des lieux et diagnostic en matière d'offre culturelle et artistique sur le territoire*. Ce dernier présente dans le détail les 3 bibliothèques municipales (Achères, Neuvy-deux-Clochers et Neuilly-en-Sancerre), les 4 points lecture (Aubinges, La Chapelotte, Humbligny et Saint-Céols) et la situation particulière d'Henrichemont. Lecture est faite de la conclusion de l'étude : force et faiblesse de l'offre en matière de lecture publique sur le territoire.

Elle donne également la synthèse des réponses de la population au *questionnaire culture* concernant la lecture ainsi qu'un résumé du *Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique* du Conseil Général du Cher.

Elle indique qu'un groupe restreint s'est réuni fin septembre 2011 et a travaillé sur la base de ces documents en posant comme objectif la mise en place d'un réel service public de la lecture à l'échelle du territoire qui proposerait à tous ses habitants une offre de documents et de services variée, accessible et de qualité. Trois axes de travail ont été définis :

- 1- soutenir et renforcer l'existant, c'est-à-dire l'offre de prêt.
- 2- développer les animations.
- 3- faire des bibliothèques des actrices à part entière de la vie culturelle locale.

Lors de cette réunion, il a été proposé de réfléchir à un éventuel salarié commun aux différents sites existants. La mise en réseau (informatique) des différents lieux est également à étudier.

Il a de plus été convenu qu'une réflexion est à mener autour d'un équipement communautaire de lecture publique (bibliothèque-médiathèque), probablement située sur la commune qui compte le plus d'habitants (Henrichemont). Il peut être judicieux de s'intéresser à une structure du territoire : la ludothèque itinérante Micado (siège à Henrichemont). Cet équipement est unique sur le département et met en valeur auprès de la population un objet culturel aussi important que le livre : le jeu. Une réflexion est à mener pour articuler les deux objets, voir les deux structures.

Un échange a lieu autour de l'intérêt que représente Micado sur le territoire.

- **Projet du Grand Barbichon** (interventions musicales dans les écoles primaires et à l'école de musique)

Maud Pierret présente l'association dont l'objet est d'accompagner les artistes à travers le démarchage et la régie de dates de concerts, l'aide à la construction de projets, le développement et la réalisation d'outils de communication. Créée en 2009, cette association compte un salarié en *Cap'asso* (Sébastien Berthet) et un Service Civique (Cyril Berthet).

L'objectif du projet, dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, consiste à initier les enfants du territoire au patrimoine local à travers les musiques et danses du Berry. L'objectif secondaire est de créer des liens entre différentes structures ou entités du territoire.

Le projet compte deux volets : l'un au sein des écoles primaires et l'autre à l'école de musique (Henrichemont).

Écoles primaires :

6 interventions d'une 1h30 chacune, animées par des professionnels, sont prévues dans chacune des 5 classes de CM1 CM2 du territoire (3 RPI et Henrichemont) sur les thèmes suivants :

- Histoire des musiques et danses traditionnelles en France et en Haut-Berry.
- Découverte d'un instrument de musique (accordéon diatonique, cornemuse, violon, chant, vielle à roue).
- Initiation aux danses traditionnelles.

École de musique (Henrichemont)

Organisation de trois *master class* de 6 à 8 heures chacune, afin de compléter les connaissances acquises au sein du cursus académique. Accordéon diatonique, musique d'ensemble et guitare.

Restitution des *master class* en soirée au cours d'un concert de l'intervenant professionnel.

Trois interventions sont également prévues en classes d'éveil musical (découverte de la cornemuse, de l'accordéon diatonique et chant).

Les concerts seront l'occasion de réunir tous les participants au projet (gratuité pour les enfants ayant suivi les interventions).

Une journée fédératrice est prévue en fin d'année (initiation danse, fabrication d'instruments, expositions, projection de film, échanges, bal).

Calendrier : janvier 2012.

Pérennité du projet sur plusieurs années visée. Extension à tous les cycles en écoles demandée par les enseignants.

Maud Pierret souligne les points intéressants pour la Communauté de communes :

- Un évènement culturel à l'initiative de jeunes adultes du territoire. Formés à l'école de musique (Henrichemont).
- Un projet qui vise à transmettre l'histoire de notre territoire (danses, musiques, métiers d'autrefois, mode de vie...) tout en s'inscrivant dans une dynamique contemporaine très active (musiques trad' actuelles).

- Permet de toucher toute une tranche d'âge (9-12 ans) des enfants du territoire, indépendamment des RPI dont les contours sont différents de ceux de la Communauté de communes.
- Permettrait d'informer tous les enfants du territoire de l'existence de l'école de musique.
- Volonté de tisser des passerelles entre les écoles et l'école de musique.
- Une proposition qui s'inscrit pleinement dans notre *Projet de Développement Culturel de Territoire*.

Après explications et débat, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité une subvention à hauteur de 33% du projet soit une subvention maximum de 2 500€.

- Emprunt pour la construction du Pôle en Génie Alimentaire

Pour le financement de la construction du Pôle en génie Alimentaire, le Président informe les conseillers communautaires de la démarche effectuée auprès de 4 banques. 2 établissements ont répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité:

- De souscrire auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 532 224 euros sur 15 ans à échéance trimestrielle ;
- Autorise son Président à engager les négociations ;
- Autorise son Président à signer toutes les pièces relatives pour la réalisation de cet emprunt.



Commission Aides à la Personne :

- Accueil de loisirs : - Informations sur la semaine d'Octobre à Neuvy-deux-Clochers

En l'absence de Madame Marie-Hélène FOURNIER, responsable de cette commission, le Président informe les conseillers communautaires de l'organisation de l'accueil de loisirs d'octobre.

Une nouvelle directrice a été recrutée. Madame Cécile BORY remplace Madame Arlette VAISTIJ, qui ne souhaitait pas poursuivre du fait d'une surcharge de travail.

En ce qui concerne, l'organisation de cette semaine, il y a pour l'instant peu d'inscrits. Il est nécessaire de faire d'avantages de publicité.



Commission Environnement-Ordures Ménagères :

- Remplacement d'un agent de la déchetterie

Le Président informe les conseillers communautaires des arrêts de travail successifs d'un agent technique en déchetterie. Ce qui a entraîné une très grande désorganisation dans la programmation des permanences. Madame Marie-Pierre GANIER, employée à mi-temps sur la déchetterie et à mi-temps sur l'Office de Tourisme, a du travailler à plein-temps pour la déchetterie. Le Président remercie le Président de l'Office de Tourisme de sa grande compréhension et lui assure que le temps lui sera rendu.

Le Président propose de remplacer cet agent et définit les conditions :

Ce contrat est un contrat aidé, réservé en particulier aux collectivités territoriales.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Président propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à signer une convention avec Pôle Emploi et ainsi que le contrat de travail pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Le Conseil Communautaire :

- Décide, à l'unanimité d'embaucher un agent technique de 2^{ème} classe pour les fonctions de gardien à la déchetterie et menus travaux, dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément sans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

- Admission en non-valeurs

Monsieur le Président informe les délégués communautaires de bien vouloir prendre une décision concernant l'admission en non valeur pour la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères d'un montant de 464.88 euros.

Le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour un montant de 464.88 euros.

- Avis de la CDC sur le Plan de prévention et de Gestion des Déchets non dangereux du Cher (documents joints)

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que conformément à l'article R541-20 du Code de l'environnement, les collectivités chargées de la gestion des déchets sur le périmètre du Plan sont consultées pour émettre un avis sur les documents suivants :

- Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux du Cher
- Evaluation environnementale de ce plan

Après explication et débat, le conseil communautaire, émet un avis favorable 20 voix pour et 2 abstentions.

Pour information, le Président évoque les nombreuses difficultés concernant la collecte des Ordures Ménagères. Une rencontre avec le responsable et le chauffeur est prévu vendredi 14 octobre à 9h00 à la communauté de communes. Les maires ou leurs représentants sont conviés à cette rencontre pour exposer leurs remarques.

⊕ Commission Tourisme et Information :

- Présentation du site internet

Le Président donne la parole à Clémentine MAITRE pour la présentation du site internet. Une présentation sur écran est faite à l'ensemble des conseillers.

Le site sera mise à jour de façon hebdomadaire. Si les conseillers le souhaitent, ils peuvent également fournir des informations.

⊕ Questions administratives :

- Informations sur le transfert de certains pouvoirs de police

Le Président informe que la loi de réforme des collectivités territoriales prévoit transfert des pouvoirs spéciaux aux présidents d'EPCI. Antérieurement, les maires détenaient le pouvoir de police pour l'ensemble des compétences y compris celles transférées à une communauté de communes.

En attendant 2014, des dispositions transitoires sont prévues à partir du 1^{er} décembre 2011. A cette date, si rien n'est fait, il y aura transfert automatique de pouvoirs de police aux présidents d'EPCI pour 3 domaines : l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage. Seules les deux premières compétences nous concernent.

Si 1 ou plusieurs maires ne souhaitent pas qu'il y ai transfert, ils doivent le notifier au président de la CDC avant le 1^{er} décembre 2011. Le transfert n'a pas lieu pour la commune dont le maire a notifié son opposition. Le pouvoir de police étant transféré pour les autres communes.

Toutefois, si au moins une commune a notifié son opposition, le Président de la Communauté de Communes a la possibilité de refuser ces transferts pour toutes les communes de la CDC.

Un débat s'engage avec explications.

- Gratification stagiaire (12% du plafond de la sécurité sociale)

Monsieur le Président informe les délégués communautaires de la présence d'une stagiaire, Mademoiselle Amélie BRANCOURT, étudiante à l'IUT de Bourges en Gestion de Protection Sociale. Son travail pendant 4 mois sera le suivi de l'Accueil de Loisirs.

Le Président demande au Conseil Communautaire, l'octroi d'une rémunération égale à 12,5% du plafond de la sécurité sociale.

Après explication, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de rémunérer cette stagiaire à 12,5% du plafond de la sécurité sociale pendant 4 mois.

- Décision modificative

Le Président informe les délégués communautaires de la nécessité de prendre une décision modificative. Suite au prolongement du contrat de Mademoiselle Maud PIERRET, le chapitre 64 « charges de personnel » ne sera pas suffisamment approvisionné.

Il est proposé la décision modificative suivante :

- Article 617 : - 8 000 €
- Article 6413 : + 8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Le Président informe également les rencontres suite à l'élaboration du SDCI. Il informe les conseillers que suite à la proposition du schéma départemental de coopération intercommunal, nous concernant, c'est-à-dire union de la Communauté de Communes Cœur du Pays Fort et Hautes terres en Haut Berry, les collectivités concernées se sont prononcées. Sur 23 collectivités, 21 communes et 2 CDC, 1 seule était favorable, les autres ayant rejetées le projet.

La séance est levée à 20h15.

Le Président,

le Secrétaire

Les délégués,